

CONTRIBUTION A L'ETUDE DES PRECIPITATIONS DANS LE BASSIN VERSANT DU SEBAOU

B. YACOUB, S. LAGHA-BOUZID, Université de Tizi-Ouzou

I. INTRODUCTION

Le bassin versant du Sebaou, situe a une centaine de Kilomètres à l'est d'Alger, s'étale sur 2500 Km². De par sa position géographique, il possède deux arguments hydrologiques qui font de lui une surface très arrosée: la proximité du littoral et sa limite sud représentée par le relief du Djurdura.

La forte pluviosité dans cette région explique en grande partie sa sollicitation dans le cadre des grands aménagements hydrauliques pour assurer des transferts d'eau vers la région d'Alger.

Le but de ce travail est d'apporter une contribution à une meilleure connaissance des apports en eaux atmosphériques.

II. LES STATIONS PLUVIOMETRIQUES

Ce bassin versant enferme 33 stations pluviométriques dont la majeure partie est localisée dans des endroits d'accès plutôt facile (Fig. 1 et Tableau 1).

Les zones de relief sont largement moins équipées, d'où la rareté des données sur le manteau neigeux qui apparait en hiver au niveau de la crête méridionale de cette région.

III. LA QUALITE DES DONNEES PLUVIOMETRIQUES

L'exploitation des séries pluviométriques pose un problème à cause du degré d'altération très marqué particulièrement au niveau de quelques stations. A cette anomalie s'ajoute aussi la qualité douteuse de certaines données liées à un problème classique en hydrologie, à plusieurs raisons: erreurs de rattachement aux difficultés de mesures sur le terrain, erreurs de transcription etc...

Cette étude sur les précipitations est faite à partir des fichiers hydrologiques informatisés de l'A.N.R.H. (1). Toutes les corrections sont supposées avoir été faites et seules les séries ayant une extension limitée sont écartées.

Le traitement des séries chronologiques effectués dans le cadre de cet article concerne seulement 25 stations pour des raisons de régularité et de fiabilité des données.

Pour cela, on a fait appel aussi à cinq stations périphériques au bassin versant:

Cap Bengut, Tamelhat, Nezlioua, Tizi-N'Dokart et Azzefouri.

Le problème en fait, c'est la distance qui sépare les habitations de l'emplacement des unités polluantes.

Il faudrait donc cesser d'implanter des usines non loin des habitations ou bien interdire les constructions de logement à proximité d'une industrie ou d'un aménagement et polluant.

C'est dans ces cas là que des études d'impact sur l'environnement s'imposent.

Au lendemain de la conférence de Stockholm sur l'environnement Juin 1972 et à l'instar des autres pays, l'Algérie a mis son pied des structures capables de prendre en charge les problèmes de l'environnement. En effet, ce n'est que le 05 Février 1983 que la législation algérienne promulgua la loi sur la protection de l'environnement.

Cette loi comprend six titres:

- Dispositions générales,
- Protection de la faune,
- Protection des milieux récepteurs,
- Protection contre les nuisances,
- Etude d'impact sur l'environnement,
- Constatation et recherche des infractions.

Pour ce qui est de l'étude d'impact sur l'environnement, cette loi a été mise en application à partir du décret N° 90-78 du 27 Février 1990. Ce décret fournit un cadre privilégié d'intégration des préoccupations d'environnement lors de la réalisation des aménagements.

Dans l'article 5 il est exposé ce que doit présenter l'étude d'impact c'est à dire:

1. Etat initial.
2. Description du projet.
3. Impact du projet.
4. Mesures compensatoires.

L'étude d'impact sur l'environnement consiste à analyser les conséquences d'un projet sur le milieu environnant.

L'expérience montre désormais qu'au delà de l'obligation légale, l'étude d'impact est devenu un instrument précieux pour concevoir et réaliser un bon projet.

A l'EEC édité, bureau d'étude agréé, ce genre d'étude fait partie de nos prestations et ce pour différents aménagements tels que:

- Les barrages,
- Les autoroutes,
- Les carrières,
- Les décharges publiques,
- Les cimenteries.

Mais posons nous la question;

Est-ce que ces études suffisent pour la sauvegarde de notre environnement? Ne faudrait-il pas instaurer des normes de rejets des gaz polluants à l'émission? Ne faudrait-il pas aussi établir des taxes pour les pollueurs?

Enfin, il est temps de tirer les sonnettes d'alarme et préserver la qualité de l'air qu'on respire car il y va de notre santé et par conséquent de notre vie.

F. HALLALI

ARCE

L'Association pour la Recherche sur le Climat et l'Environnement (ARCE)
en partenariat avec l'Université d'Oran Es-Sénia organise le 3ème Colloque National Climat-Environnement sur le thème **Environnement côtier** les 16 et 17 Décembre 1996.

Les objectifs du Colloque sont :

- Évaluer les impacts de l'activité humaine sur la côte algérienne,
- Faire le point sur les stratégies destinées à sauvegarder l'environnement côtier,
- Identifier un réseau d'acteurs-experts-opérateurs sur l'environnement côtier,
- Favoriser les interfaces entre les partenaires industriels ou économiques et la communauté universitaire.
- Faire le point sur les projets internationaux.